

Comité Technique (CT) du 26 septembre 2016	1
Projet d'extensions des horaires d'ouverture au Service commun de la documentation.....	1
Nouvelle configuration de la DFIP (Direction de la formation et de l'insertion professionnelle) CAP AVENIR	2
Composition de la commission enseignante du 2 nd degré	2
Modification des statuts de l'Université de Lyon.....	2
Télétravail.....	3
Journée de fermeture exceptionnelle du 28 octobre 2016.....	3

Comité Technique (CT) du 26 septembre 2016

Notes de vos élus FO

Projet d'extensions des horaires d'ouverture au Service commun de la documentation

FO demande à ce que ce point soit mis pour avis. Refus de la présidence, qui rappelle qu'on en est au stade préalable de l'échange et qu'il n'y aura aucune mise en œuvre avant l'avis du CT.

M^{me} la directrice du SCD ajoute qu'il s'agit juste d'un point d'information, à propos de la réponse fournie au Ministère.

Ce qui est proposé :

- * Dès décembre 2016 (vacances de Noël) : ouverture de BU Tréfilierie.
- * Pour la rentrée 2017 :
 - ouverture en semaine à 8h et le samedi jusqu'à 19H ;
 - le BU santé ouvrirait en semaine jusqu'à 20 H.
- * En 2018 :
 - la BU Tréfilierie ouvrirait le dimanche après-midi et pendant la période de Noël.

Ces ouvertures auraient lieu sur la base du volontariat du personnel concerné.

Les élus FO ont rappelé que la réponse au nouveau « Plan Bibliothèques ouvertes » a été formulée unilatéralement par la direction de la BU et la présidence, dans le cadre de la COMUE, contre la volonté de la très grande majorité des titulaires du SCD, qu'une pétition à ce sujet a été signée par les 9/10^e des personnels de BU, qui refusent l'ouverture du dimanche et une nouvelle extension des horaires, ainsi que par un grand nombre de personnels. Un groupe de travail qui, aux dires mêmes de la directrice, comprend moins de

10 personnes et ne s'est en rien engagé au nom de tous, ne saurait être utilisé pour imposer une quelconque extension des ouvertures.

Les élus FO tiennent aussi à rappeler dans ce compte-rendu qu'**aucune modification des horaires, quand bien même elle serait faite à titre expérimental, sur la base du volontariat ou avec les seuls personnels de catégorie A, ne peut être effective avant avis du CT.**

Divers renseignements ont aussi été apportés, par exemple à propos de la fréquentation, qui serait globalement en hausse de 30 % depuis 2010. FO a fait remarquer qu'il n'y a pas eu parallèlement augmentation de 30 % des postes en BU ! Par ailleurs les élus FO ne font pas les mêmes constatations que la présidence à propos de la présence massive d'étudiants en BU le samedi après-midi, notamment à Tréfilerie.

Nouvelle configuration de la DFIP (Direction de la formation et de l'insertion professionnelle) CAP Avenir

Il y a eu plusieurs congés maladie, parfois longs, dans ce service, ainsi que deux souhaits de le quitter. Selon l'administration, ce service souffrirait de l'absence d'encadrement intermédiaire. La nouvelle organisation présentée, sur laquelle accord aurait été trouvé avec les membres du service, implique le recrutement d'un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle (recrutement en attente).

FO : rappelle la demande d'une expertise externe, que nos élus ont portée en CHSCT. Il est possible que cette réorganisation améliore le fonctionnement et permette aux collègues de travailler dans de meilleures conditions mais il est impossible de mesurer l'impact exact de cette réorganisation, en conséquence les élus FO s'abstiennent.

Composition de la commission enseignante du 2nd degré

Cette commission est constituée pour le recrutement des enseignants de statut 2nd degré (PRAG, PRCE, PLP). Sa composition est revue ; sa désignation et la validation de la procédure sont transférées au conseil académique restreint. Le nombre de membres enseignants élus passe de 1 à 2.

FO : le transfert de la désignation du CA vers le CAC comme le nombre plus important d'enseignants sont positifs. Vote pour.

Modification des statuts de l'Université de Lyon

Les statuts n'étaient pas conformes aux règles habituelles de représentation interne dans des établissements d'enseignement supérieur. Ils ont donc été repris pour tenir compte des avis de la DAJ (direction des affaires juridiques) et de la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle). La réécriture permet une meilleure prise en compte des différentes catégories de personnels, d'étudiants et surtout des différents établissements composant la COMUE.

Pour FO, les PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, 2002) puis les COMUE sont des outils visant à broyer les universités existantes, comme on le voit bien aujourd'hui avec la fusion annoncée, qui impliquerait la disparition de l'UJM. Entre autres aspects, la représentation des personnels y est en général très peu démocratique car à plusieurs niveaux (ici, il s'agit entre autres des modalités de désignation du corps des grands électeurs, également seuls éligibles). Il ne s'agit cependant pas de se prononcer sur le

*principe de la COMUE mais sur la mise en conformité des statuts avec les règles de droit.
En conséquence les élus FO s'abstiennent.*

Télétravail

Il s'agit d'un point d'information, pas de vote.

C'est une expérimentation. Depuis le précédent CT il y a eu 2 groupes de travail.

Le télétravail porte sur 2 jours par semaine maximum.

L'expérimentation portera sur des agents volontaires qui ont été sélectionnés comme suit :

18 candidatures reçues : 12 catégories A, 5 cat. B, 1 cat. C (le déséquilibre vient du fait qu'il y a plus de A qui ont émis des demandes, ces A ne se trouvant pas dans des fonctions d'encadrement d'autres personnels). Toutes ces candidatures avaient reçu un avis favorable de la part du N+1 sauf une, dont les fonctions n'étaient pas télé-travaillables.

L'origine des candidatures est variable. Le service qui a le plus répondu étant la DSI (4 candidatures). Les motivations sont motivées par la distance géographique mais aussi par un besoin de calme. Il s'agit souvent de personnes à temps partiel. 2 candidatures aux fonctions d'accueil et en scolarité ont été jugées inéligibles car non télé-travaillables.

3 des candidats n'ont pas de bureau dédié à domicile ; 3 ont proposé d'être rattachés à un télécentre.

A l'issue de l'étude des dossiers Un autre critère a été qu'il y ait suffisamment de travail pour une journée pleine. Les dossiers sont retenus sous réserve de l'approbation par le Médecin du travail.

FO avait demandé en groupe de travail que l'expertise porte sur 6 mois seulement, à la suite desquels il y aura retour et analyse avant d'envisager une mise en œuvre effective. Cette procédure est confirmée. Il y aura un point d'information lors du prochain CHSCT.

Journée de fermeture exceptionnelle du 28 octobre 2016

Journée de fermeture le 28 octobre, car problèmes informatiques à régler sur plusieurs jours. Puisque ce jour est imposé le jour est donné par l'Université, les personnels n'ont pas à poser de congé. Pas d'informatique ce jour-là.

###

Vos élus FO en CT restent à votre disposition pour toute demande de renseignement ou d'information complémentaires.

Écrire à fo@univ-st-etienne.fr

ou à

sylvain.excoffon@univ-st-etienne

ou

anne.francoise.leaute@univ-st-etienne.fr